



## Enrichissement personnel

Par **K29**, le **10/10/2015** à **13:57**

Bonjour,

Mon père, décédé fin 2014, était mal remarié depuis 2005.

Avec mes soeurs, lorsque nous avons vidé notre maison familiale acquise par nos parents, j'ai récupéré les papiers administratifs, les comptes bancaires pour faire le tri. En épluchant ses comptes bancaires, je me suis aperçu que notre belle mère ne participait pas aux charges du ménage (pourtant notifié dans leur contrat de mariage), qu'elle s'est permise de vider, petit à petit, les comptes de mon père pour renflouer le compte joint qui était tout le temps à découvert et, le pompon, de se faire des virements, de mettre en place des virements permanents du compte joint vers ses propres comptes dans une autre banque! Et pour tout dire, ses comptes à elle, sont très très très bien approvisionnés alors que mon père n'a plus rien!

Autre exemple de son état de esprit : A mis en place deux assurances vie pour elle alimentées par le compte joint et, dont le bénéficiaire n'est pas mon père mais ses propres enfants!

Je précise que c'est elle qui gérait les comptes et que mon père a commencé à être malade en 2006. De tout façon, ça n'a jamais été un gestionnaire. C'est notre mère qui le faisait du temps de son vivant.

Aujourd'hui, nous vivons une succession difficile avec cette femme qui empoisonne tout le monde ( même le notaire) pour n'importe quoi, qui fait de la rétention de information, de documents....

Aujourd'hui, nous souhaiterions savoir si nous pouvons la poursuivre et qu'elles en sont les démarches.

Merci pour votre aide